



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU DISTRICT AUBE DE FOOTBALL le 9 décembre 2024

Dans le cas où le club veut être représenté, ce pouvoir est à retourner, impérativement avant le 05 décembre 2024, soit:

- par courrier au District Aube de Football, 3 rue Marie Curie, 10000 TROYES
- ou par mail (après l'avoir scanné) : direction@district-aube.fff.fr

Formulaire à remplir et à renvoyer au District impérativement avant le 5 décembre 2024, délai de rigueur

ABSENCE

Je soussigné(e) Madame / Monsieur

Président(e) du club

serai dans l'impossibilité de participer à l'Assemblée Générale du District.

POUVOIR

Option 1 : représentation par un licencié de mon club (depuis un minimum de 6 mois), dans la limite de 4 pouvoirs par licencié.

En mon absence, je donne pouvoir à l'un(e) de mes licenciés,

Madame / Monsieur

afin de représenter mon club lors de l'Assemblée Générale du District et de participer à l'élection des représentants des clubs de District à l'A.G. de la LGEF

ou

Option 2 : représentation par le Président d'un autre club, à défaut un licencié de ce même club (depuis au moins 6 mois) disposant d'un pouvoir signé par ledit Président, dans la limite de 4 pouvoirs par licencié.

En mon absence, je donne pouvoir au Représentant du club de :

Madame / Monsieur

afin de représenter mon club lors de l'Assemblée Générale du District et de participer à l'élection des représentants des clubs de District à l'A.G. de la LGEF

Fait à Le

NOM ET SIGNATURE
du Président qui donne le pouvoir

CACHET DU CLUB
du Président qui donne le pouvoir